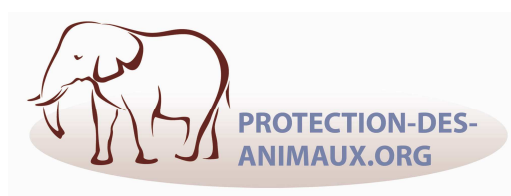




Hsieh-Yi, Yi-Chiao, Yu Fu, B. Maas, Mark Rissi
© Protection Suisse des Animaux PSA / East-International
Janvier 2005

MOURIR POUR LA FOURRURE

*Un rapport sur l'industrie chinoise de la fourrure
(mis à jour le 13 juillet 2005)*



MOURIR POUR LA FOURRURE

Un rapport sur l'industrie chinoise de la fourrure

Massacre sans pitié : l'indescriptible horreur des élevages d'animaux à fourrure en Chine	3
Résumé.....	4
Histoire des élevages d'animaux à fourrure en Chine.....	6
Les principales régions d'élevage et leur étendue	7
La «vie» dans les élevages.....	8
Problèmes comportementaux	9
L'abattage	11
Observations confirmées par des journalistes chinois	11
Les produits et leurs prix	12
Risques environnementaux.....	12
Manque de transparence	13
Inexistence de loi nationale sur le bien-être des animaux.....	14
Est-ce que la qualité des fourrures est un indicateur du bien-être ?	15
Conclusion	15

Pour plus d'informations, veuillez contacter :



Care for the Wild International, The Granary, Tickfold Farm

Kingsfold, West Sussex, RH12 3SE, United Kingdom

Telephone : 44 1306 627900, Fax : 44 1306 627901

Mail : info@careforthewild.com, Site <http://www.careforthewild.com>

Massacre sans pitié : l'indescriptible horreur des élevages d'animaux à fourrure en Chine

Discours d'ouverture de la conférence de presse organisée par la PSA le 1^{er} février 2005 à Zurich, en Suisse

Prononcé par Heinz Lienhard, président de la Protection Suisse des Animaux (PSA)



Nous sommes habitués aux conditions d'élevage d'animaux à fourrure de Scandinavie et d'Europe de l'Est, où des centaines de milliers d'animaux sauvages sont détenus en batterie avant de subir une mort brutale au nom de la mode et de la vanité. Des conditions de vie idéales, des lois suffisantes concernant le bien-être des animaux dans les pays producteurs, des animaux heureux parce qu'ils fournissent une fourrure brillante, voilà ce qui est depuis

longtemps et mensongèrement clamé par l'industrie.

À l'exception de quelques stations chic de sports d'hiver, les manteaux, les capes et autres vêtements en fourrure coûteux ont pratiquement disparu des rues de Suisse. La plupart des gens sont gênés d'être vus habillés de la sorte. D'autres ne veulent pas dépenser des milliers de francs suisses dans ce luxe tape-à-l'œil. Après tout, il y a d'innombrables manières de rester au chaud tout en étant à la mode.

Et pourtant la fourrure est toujours une énorme industrie. Toute une chaîne d'acteurs commerciaux en tire profit : éleveurs, agriculteurs, exportateurs, importateurs, grossistes, détaillants, boutiques, grandes surfaces et maisons de couture. Accusant jadis des ventes qui diminuaient sans cesse, ils se sont affairés à développer de nouveaux marchés. Le résultat : des vêtements en fourrure produits en masse et accessibles à tous. Les créateurs de mode ont également proclamé que les garnitures en fourrure étaient chic et « tendance ». Au lieu de manteaux complets, la fourrure orne maintenant tout, des chaussures aux parkas, en passant par les manteaux; même les vêtements pour enfants semblent ne plus pouvoir s'en passer. L'engouement pour la fourrure est partout !

Aujourd'hui, la plupart des fourrures bon marché qui ornent les capuchons et les cols proviennent de Chine, un pays qui domine la plupart des marchés. Il est estimé que la Chine produit, chaque année, plus de 1,5 million de peaux de renard et approximativement le même nombre de peaux de chien viverrin. Les autres espèces communes « produites » en Chine incluent les visons, et même les chiens et les chats. La Chine inonde littéralement le marché de la fourrure avec ses articles !

Aujourd'hui, la plupart des fourrures bon marché qui ornent les capuchons et les cols proviennent de Chine, un pays qui domine la plupart des marchés. Il est estimé que la Chine produit plus de 1,5 millions de peaux de renard et approximativement le même nombre de peaux de chien viverrin. Il y a aussi d'autres espèces « produites » en Chine : des visons, et même des chiens et des chats. La Chine inonde littéralement le marché de la fourrure avec ses articles.

Cela n'étonnera donc pas que, comme dans les autres pays producteurs, et au mépris de toutes les normes élémentaires du bien-être animal, des millions d'animaux à fourrure y soient détenus dans des cages grillagées et tout aussi scandaleusement exigües. Jusqu'à il y a quelques semaines, personne ne connaissait la vérité au sujet de la mise à mort des renards et des chiens viverrins dans les élevages chinois. En collaboration avec des protecteurs asiatiques des animaux qui, pour documenter ce sinistre commerce, ont filmé en caméra cachée dans

les provinces les plus reculées, la Société suisse de protection des animaux (PSA) révèle aujourd'hui la terrible vérité. Joignant ses forces avec les organismes de conservation et de protection animale, la PSA va aujourd'hui révéler au monde le résultat de ces investigations. L'indescriptible horreur que nous y avons découverte dépasse tout ce que nous savions sur les conditions de vie cauchemardesques et les méthodes de mise à mort brutales utilisées dans les élevages occidentaux.

En publiant ces images épouvantables et profondément perturbantes provenant de Chine, nous voulons que tout le monde soit conscient de ce qui se cache vraiment derrière la garniture de son col ou de son capuchon; conscient des conditions de vie dans lesquelles ces animaux vivent et de la façon dont ils sont mis à mort. Cette indescriptible honte n'a aucune place dans un monde dit civilisé. Pour que cela cesse, le public a besoin de connaître la vérité, afin que toute personne responsable et humaine ne veuille plus jamais porter le produit de tant de souffrances.

Notre document se concentre sur les renards et autres animaux sauvages. Néanmoins, la Chine exporte aussi les peaux des animaux de compagnie que nous aimons tant. Il ne fait aucun doute que les chiens et chats sont détenus et abattus dans les mêmes conditions atroces que les animaux sauvages. L'an dernier, lors de pourparlers concernant la révision de l'Acte suisse pour la protection des animaux, j'ai personnellement demandé au ministre suisse de l'Économie, Josef Deiss, d'interdire au moins l'importation de fourrures de chiens et de chats en provenance de Chine. Une telle interdiction a déjà été votée aux États-Unis ainsi que dans plusieurs pays européens. Mais ma demande est tombée dans l'oreille d'un sourd. Je vais tenter de présenter ce documentaire à M. Deiss, en espérant qu'il aura l'estomac suffisamment bien accroché pour le visionner.

Quatre-vingt mille personnes ont signé la pétition contre l'importation de fourrures de chiens et de chats en provenance de Chine. La PSA l'a déposée à Berne et le Dr Paul Guenter, conseiller national, la fera bientôt suivre au Parlement. Nous ne nous reposerons pas tant que cette abomination ne sera pas bannie de notre pays !

Pour terminer, je voudrais saluer les investigateurs asiatiques qui ont tourné ce documentaire en caméra cachée. Ils ont accepté de prendre d'énormes risques et leurs vies seraient menacées si leurs noms étaient révélés. Pour les protéger, même leurs voix ont été modifiées dans ce reportage. Devant rester anonymes, ils n'auront jamais la reconnaissance et les remerciements du public qu'ils méritent tant. Je profite donc de cette opportunité pour remercier ces courageuses personnes et exprimer tout mon respect et toute mon admiration pour ce qu'elles ont accompli. Puisque nous ne pourrons jamais les remercier en personne, je tenais donc à les saluer ici et publiquement pour leur contribution.

Heinz Lienhard

Résumé

Ceci est le tout premier rapport provenant de l'intérieur des élevages chinois d'animaux à fourrure. Des enquêteurs de la Société suisse de protection des animaux (PSA) et de East International ont visité de nombreuses fermes de la province de Hebei. Le nombre d'animaux détenus dans ces lieux varie entre 50 et 6 000. Ce rapport est basé sur des recherches menées en 2004 et en janvier 2005. Il fournit des informations inédites sur l'industrie chinoise de la fourrure, décrit et documente ses pratiques d'élevage et d'abattage. Il situe la Chine dans un contexte global, démontrant que ce pays est le premier exportateur mondial de vêtements de fourrure, ce qui implique des liens directs avec l'Union Européenne et les États-Unis. Ce rapport s'achève avec d'urgentes recommandations s'adressant aux responsables politiques, aux revendeurs, aux stylistes ainsi qu'aux consommateurs.

Pendant au moins dix ans, l'industrie internationale de la fourrure a financé et coordonné une vaste campagne ayant pour but de dissiper la honte et la mauvaise image rattachées au port de la fourrure. Le mélange de la fourrure avec la soie, la laine, le suède et le cuir, l'emploi de nouvelles techniques comme l'assemblage et le découpage ainsi que de nouvelles couleurs à la mode ont ajouté nouveauté et variété à la fourrure. Le marché de la fourrure, sans cesse croissant, a presque imperceptiblement ramené la fourrure dans nos rues, notamment sous la forme d'accessoires, de vêtements et de chaussures ornés de garnitures de fourrure (que l'on retrouve le plus souvent sur les cols, les écharpes, les capuchons...). Ciblant un public de plus en plus jeune et de plus en plus branché, la fourrure est maintenant incorporée aux vêtements de sport, aux tenues de soirée et de haute couture, sans oublier les vêtements de prêt-à-porter produits en masse et abordables pour tous.

À l'échelle mondiale, les ventes de fourrure ont totalisé quelques 11 milliards de dollars US en 2001-2002. L'Union Européenne, qui est la plus grande consommatrice de fourrure, a vu ses ventes augmenter de façon spectaculaire dès le milieu des années 1990. En 2002-2003, les revenus des ventes de produits en fourrure au sein de l'UE ont été estimés à 4,525 millions de dollars US. .

Quatre-vingt-cinq pour cent de la fourrure mondiale provient des fermes d'élevage. La Chine, membre de l'International Fur Trade Federation (IFTF), est la plus grande exportatrice de vêtements de fourrure et, selon les sources de l'industrie, le plus grand pôle de production et de traitement au monde. Entre 25 % et 30 % des fourrures de ce pays proviennent d'animaux sauvages tandis que 70 % à 75 % d'entre elles proviennent d'animaux maintenus en captivité. La Chine est également un des rares pays au monde à ne pas être doté de lois concernant le bien-être des animaux.

En Chine, la plupart des élevages d'animaux à fourrure se sont implantés durant les dix dernières années. Les espèces élevées comprennent le renard roux, le renard arctique, le chien viverrin, le vison et le lapin rex. Selon les sources de l'industrie de la fourrure chinoise, un nombre croissant de commerçants, de stylistes et de manufacturiers ont déplacé leur entreprise vers la Chine, la main-d'œuvre peu coûteuse et l'absence de lois sur le bien-être animal rendant la vie plus facile et les marges bénéficiaires plus importantes.

Le secteur mondial de la fourrure est complexe : les peaux produites par les éleveurs doivent traverser plusieurs frontières et subir diverses étapes de traitement avant d'être acheminées au consommateur. Pour l'année 2004, les statistiques du commerce chinois indiquent un volume net d'importations de 330 millions de dollars US et un volume net d'exportations de deux milliards de dollars US. Zhang Shuhua, président de la China Leather Industry Association, a révélé que les importations de fourrures ont augmenté de 54 % et les exportations de 123 % (!) par rapport à l'année 2003. Plus de 95 % des vêtements en fourrure sont vendus à l'étranger, 80 % des exportations en provenance de Hong-Kong partant pour l'Europe, les États-Unis et le Japon. Selon le rapport de Sandy Parker (21 mars 2005), la Chine a exporté aux États-Unis durant le seul mois de janvier 2005 des garnitures de fourrure totalisant la somme effarante de 1,2 million de dollars US. La variété sans cesse grandissante des produits de l'industrie de la fourrure chinoise comprend : peaux, manteaux complets, accessoires tels qu'écharpes et chapeaux ainsi que garnitures de vêtements, jouets et même des meubles.

Une enquête faite au hasard dans des boutiques et des grands magasins de Suisse et de Londres a permis de découvrir des étiquettes « Made in China » sur des vêtements en fourrure de grandes marques.

En Suisse et dans de nombreux pays européens, l'élevage d'animaux à fourrure a été banni pour des raisons humanitaires. Dans toutes les fermes visitées en Chine, les animaux sont traités brutalement et sont confinés dans des batteries de petites cages grillagées. Des signes d'extrême anxiété et des comportements pathologiques ont

été systématiquement observés. La mortalité élevée des petits et les infanticides sont d'autres indicateurs des conditions de vie misérables.

Entre novembre et mars, les renards et les chiens viverrins sont vendus, tués, dépiautés et leurs fourrures traitées. Les animaux sont souvent abattus aux abords des marchés de gros, là où les fermiers les apportent pour les vendre et où les grandes sociétés viennent acheter leurs stocks. Pour arriver là, les animaux sont souvent transportés sur de longues distances et dans d'effroyables conditions.

La méthode d'abattage consiste à étourdir l'animal en lui assénant des coups répétés à la tête ou en le balançant sur le sol, tête la première. L'écorchage au couteau commence par le ventre, tandis que l'animal est suspendu par ses pattes arrière à un crochet, la tête en bas. De très nombreux animaux restent pleinement conscients durant ce traitement. Ils luttent désespérément, tentant de se défendre, jusqu'à la fin. Même après que leur peau ait été totalement enlevée, nous avons encore constaté une respiration, des battements de cœur et des mouvements du corps et des paupières, et ce durant cinq à dix minutes.

Ce rapport démontre que les conditions de détention, d'élevage, de transport et d'abattage des animaux servant l'immense industrie chinoise de la fourrure sont inacceptables d'un point de vue vétérinaire et moral. Ces pratiques bafouent le bien-être des animaux et sont à mille lieues des directives de la législation suisse et européenne.

Histoire des élevages d'animaux à fourrure en Chine



© Protection Suisse des Animaux (PSA), Léist International

En Chine, la plupart des élevages d'animaux à fourrure se sont implantés durant les dix dernières années. Les espèces élevées comprennent le renard roux, le renard arctique, le chien viverrin, le vison et le lapin rex. Selon les sources de l'industrie de la fourrure chinoise, un nombre croissant de commerçants, de stylistes et de manufacturiers ont déplacé leur entreprise vers la Chine, la main-d'œuvre peu coûteuse et l'absence de lois sur le bien-être animal rendant la vie plus facile et les marges bénéficiaires plus importantes. Selon un éleveur coréen de renards, le Canada a essayé d'exploiter la main-d'œuvre chinoise peu coûteuse dès le début des années 1990 en y exportant 200 renards (rapport WSPA).

Beaucoup de fermes font face à des problèmes liés à la consanguinité, ce qui conduit à une lente détérioration de la qualité des fourrures. En 2004, des éleveurs finlandais exportèrent 5 000 renards vers la Chine. Beaucoup ne survécurent pas au voyage. Un propriétaire de ferme déclara que des entreprises similaires allaient également être créées dans la province de Hebei. D'autres projets prévoient la vente de sperme de renard bleu finlandais et l'apprentissage des techniques d'insémination artificielle.

L'expansion, ces dernières années, de la production de visons a été rendue possible grâce aux stocks de sperme acquis en Amérique du Nord et en Europe.

Les marchés de la fourrure et les centres d'affaires poussent comme des champignons, favorisant l'essor des sociétés impliquées dans la vente de fourrures, de peaux, de vêtements, de garnitures et de tous les produits et services qui gravitent autour. Dans la seule année 2000, l'un des principaux marchés de gros et de détail y vit l'échange de plus de 1 800 000 manteaux, 1 500 000 pièces de fourrure et deux millions de garnitures, représentant l'équivalent de 200 millions de dollars US, soit une petite fraction du volume total de ce secteur.

L'élevage commercial de renards débuta dès 1860 en Chine. Comme cette industrie commença à prendre de l'ampleur en Occident dans le milieu des années 1950, la Chine s'adapta. À partir de 1956, l'élevage de renards se répandit et s'intensifia, à tel point que chaque année, 200 000 renards étaient rajoutés dans les fermes d'élevage, jusqu'à atteindre un total d'un million de peaux produites par an. Dans les années 1980 et 1990, la Chine commença à s'ouvrir vers l'extérieur et son commerce de fourrure prit alors un essor considérable. À côté des fermes d'État traditionnelles, de nombreuses fermes privées et familiales virent le jour. Durant les années 1990, le secteur attira des investissements étrangers, ce qui fit naître encore plus de fermes. Aujourd'hui, les éleveurs chinois détiennent plus de 1,5 million de renards et plus ou moins l'équivalent de chiens viverrins (site web de l'IFTF, janvier 2005).

Le rapport de Sandy Parker estime que la production chinoise de visons avoisine les cinq millions et s'accroît rapidement (public. n° 17, 13 juin 2005).

Les principales régions d'élevage et leur étendue



Selon des sources provenant de l'industrie chinoise, les élevages de la province de Shandong (nord-est) détiennent le plus grand nombre d'animaux avec plus de 500 000 renards. Juste après, viennent les provinces de Heilongjiang et de Jilin avec chacune plus de 300 000 renards, et ces chiffres ne cessent d'augmenter (information Internet Breeding Stocks, fév. 2002).

Possédant elle aussi des fermes d'animaux à fourrure, la province de Hebei fait office de plaque tournante pour les marchés de gros et au détail. Beaucoup d'animaux élevés dans la province de Shandong y sont transportés et vendus, avant d'être tués et dépouillés de leur fourrure.

Liou Shih (comté de Li), principalement avec son commerce de cuir de vache et de peaux de mouton, et Shangcun (comté de Suning), spécialisé dans la fourrure, y sont les plus gros marchés.

Au marché de Shangcun, 30 millions de peaux sont échangées chaque année, ce qui représente 60 % des échanges de fourrures chinois. Shangcun est surnommée « la capitale de la fourrure ». Le comté de Suning comptabilise en outre 152 fermes de grande taille, 65 villages spécialisés et 10 000 éleveurs, pour un total de 47 000 renards, visons et chiens viverrins. Selon le département de la Propagande du Parti, 50 000 des 300 000 habitants sont employés à des tâches relatives à la fourrure. La société Huachen espère produire plus de 80 000 pièces en 2005.

Les plus petites fermes d'animaux à fourrure sont souvent des affaires familiales. Les fermes de taille moyenne emploient de 10 à 15 travailleurs tandis que les plus grandes exploitations utilisent de 50 à plusieurs centaines de travailleurs. Détenant un nombre d'animaux allant de 1 000 à plus de 10 000, beaucoup de fermes bénéficient d'investissements étrangers. Une des plus grandes fermes détient 15 000 renards et 6 000 visons (site Chinese Alibaba, nov. 2004). Opérant comme une entreprise multifonctionnelle, elle comprend des bâtiments pour l'insémination artificielle, l'élevage, l'abattage, le traitement des peaux, le tannage et tout ce qui suit la production. Elle s'occupe également de l'exportation vers d'autres pays.

Dans la province de Hebei, de nombreuses fermes de renards ont établi leurs magasins aux abords des villes, comme à Tanshang, Laoting, Li, Bao Shu. La majorité de ces fermes sont tenues par des particuliers. Le nombre d'animaux y est généralement de moins de 100 à plusieurs centaines. La plus grande ferme de cette province détient plus de 20 000 animaux (site web China Consumer).

Les plus petites fermes s'occupent principalement de l'élevage et vendent ensuite leurs renards aux marchés de gros ou aux abattoirs. Les peaux sont ensuite acheminées aux négociants de fourrure et à ceux qui les traiteront.

De nombreuses fermes de la province de Hebei ont été visitées pour ce rapport. Quelques-unes détenaient principalement des renards, mais la majorité possédait également d'autres espèces telles que : visons, chiens viverrins et lapins rex.

Les espèces de renards communément détenues incluent : les renards bleus et blancs arctiques (*Alopex lagopus*) et les renards roux et argentés (*Vulpes vulpes*). Les éleveurs utilisent principalement l'insémination artificielle pour croiser le renard bleu et le renard argenté, car leurs périodes d'accouplement ne coïncident pas.

Les chiffres de l'industrie estiment que la Chine produit un million de peaux de vison et un million de peaux de renard chaque année, soit l'équivalent de 11 % de la production mondiale de visons et 27 % de celle des renards (IFTF, 2003 : <http://www.efbanet.com/socio.php#2>). Et ces chiffres sont sans aucun doute sous-estimés.

La «vie» dans les élevages



Selon l'International Fur Trade Federation (IFTF) : « l'élevage des animaux à fourrure est bien régulé et observe les plus hauts critères en matière de soins ». La Chine est membre de cette fédération.

Dans les fermes chinoises, les renards et les chiens viverrins vivent confinés dans des rangées de cages grillagées (mailles de 3,5 à 4 cm) mesurant environ 90 cm de largeur par 70 cm de profondeur et 60 cm de hauteur, bien que plusieurs soient plus petites encore. Les cages sont surélevées de 40 à 50 cm par rapport au sol, et ne contiennent aucun aménagement, aucun abri, aucun jouet, rien à mordiller, et dans beaucoup de cas aucun toit. Chaque cage contient un ou deux animaux. Les femelles reproductrices sont isolées durant la gestation et la mise bas en plaçant leurs cages dans un enclos protégé par des briques et ce, afin de réduire la mortalité des petits due aux infanticides ou à la négligence des mères.

L'accouplement a lieu de janvier à avril. La majorité des fermes utilise l'insémination artificielle pour croiser les renards bleus et argentés qui n'ont pas le même cycle. Les renards atteignent la maturité sexuelle vers 10 ou 11 mois. Les reproducteurs sont utilisés pendant cinq à sept ans. Les fermiers déclarent que les renardes ont des portées de 10 à 15 petits par an, entre mai et juin. Les renardeaux naissent donc au printemps et sont sevrés en trois mois. Selon les fermiers, le taux de survie des progénitures jusqu'au sevrage est de 50 %, ce qui équivaut à une moyenne de cinq à sept petits par portée. Les renards sont généralement abattus six mois plus tard, c'est-à-dire au moment où ils ont développé leur pelage d'hiver. La majorité des animaux seront vendus à la fin de l'année, tandis que certains seront gardés pour la reproduction

Les renards roux (*Vulpes vulpes*) pèsent de 5,2 à 5,9 kg et mesurent (de la tête au début de la queue) entre 66 et 68 cm. Les renards arctiques (*Alopex lagopus*) ont une taille variant entre 53 et 55 cm et un poids oscillant entre 3,1 et 3,8 kg. Les chiens viverrins (*Nyctereutes procyonoides*), une race de chiens ressemblant aux renards asiatiques, pèsent quant à eux entre 2,5 et 6,25 kg et ont une taille moyenne de 56,7 cm lorsqu'ils sont élevés au Japon. Les chiens viverrins finlandais ont pour leur part un poids variant entre 3,1 et 12,4 kg (Kauhala K & Saeki M., 2004).

Des comportements pathologiques démontrant des problèmes évidents de bien-être sont observés dans toutes les fermes : comportements stéréotypés, peur extrême, apathie, automutilations. Les fermiers rapportent aussi des problèmes liés à la reproduction et des infanticides, connus comme étant consécutifs à de mauvaises conditions de vie.

Pour sortir les renards des cages, les fermiers les attrapent avec des pinces métalliques pour leur bloquer le cou et les tirent par la queue. Deux sortes de pinces sont utilisées. Ensuite, l'animal est extirpé par les pattes arrière, la tête en bas.

La période d'élevage s'étend de juin à décembre. À partir du moment où les fermiers ont sélectionné les animaux qui serviront à la production de fourrure plutôt qu'à la reproduction, la qualité de leur fourrure devient leur seul souci. Avant que ces animaux ne soient prêts pour l'abattage, les éleveurs examinent attentivement la maturité et la qualité de leur pelage. Entre novembre et mars, les renards sont vendus, tués, dépiautés et leur fourrure est traitée.

Problèmes comportementaux



© Protection Suisse des Animaux PSA / East International

Lorsque des individus sont placés dans des lieux artificiels, la complexité et l'étendue de leur environnement physique sont intensément réduits. De plus, les animaux captifs sont contraints de cohabiter et d'interagir avec des humains qui contrôlent tous les aspects de leur vie quotidienne (Carlstead K. 1996 : « Effets de la captivité sur le comportement des animaux sauvages »). Dans la nature, les animaux peuvent contrôler la charge des stimuli à l'aide d'ajustements comportementaux tels que l'approche, l'attaque, la poursuite, l'exploration, l'évitement ou le camouflage. En état de captivité, ces stratégies d'adaptation ne sont plus possibles. Un manque de contrôle et une exposition à une détresse inéluctable sont reconnus comme étant profondément dommageables, et ces agents de stress chroniques sont propres à la captivité.

Le professeur Donald Broom, du département vétérinaire de l'Université de Cambridge, soutient que les anomalies comportementales sont des plus pertinentes pour détecter des problèmes chroniques relatifs au bien-être. Là où elles surviennent, elles sont habituellement associées à l'absence de « ressources » dont l'animal a besoin et à la frustration qui l'accompagne. Ces « ressources » sont : l'accès à plus d'espace, un environnement plus stimulant ou plus paisible, la capacité de manifester certains comportements et la possibilité d'établir des relations avec des partenaires sociaux ou sexuels. Hélas, dans les élevages chinois, les renards, les chiens viverrins, les visons et les lapins sont confinés dans d'étroites cages grillagées.

Les lois suisses stipulent que deux renards doivent disposer au minimum d'un habitat de 30 m² à l'extérieur et de 8 m² d'abri. Un terrain naturel pour creuser, des boîtes pour dormir et des endroits pour se cacher sont obligatoires. Deux visons ont droit à au moins 6 m² et à la possibilité de nager. Pour deux chiens viverrins : 30 m² en extérieur, 8 m² d'abri, un terrain naturel et des places pour se cacher. Selon les recommandations du Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux à fourrure dans les élevages (Conseil Européen), la superficie minimale d'une cage de renard est de 0,8 m² (8 000 cm²). Or, en Chine, les plus grandes cages contenant les renards et les chiens viverrins font 90 cm x 70 cm, soit 1/3 de moins en superficie et 14 % de moins en hauteur que les recommandations minimum de l'Union Européenne.

Il est connu que les renards d'élevage souffrent d'une peur extrême (Broom 1998/Wipkema 1994), exacerbée par la proximité des humains, les manipulations répétées et brutales, l'incapacité de se retirer pour s'isoler et la détention aux côtés de nombreux autres renards. Selon les recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par le Comité permanent le 22 juin 1999, les renards doivent disposer de nids en permanence ce qui, en plus des cages trop étroites, leur est refusé en Chine.

La peur est la source de stress physiologique, d'infanticides et de comportements pathologiques, connus sous le nom de stéréotypie.



Dans les élevages chinois, les renards, les chiens viverrins, les visons et les lapins sont confinés dans d'étroites cages grillagées.

© Protection Suisse des Animaux PSA / East International

La stéréotypie est un comportement répétitif et constant, ne servant apparemment aucune fonction. Ce comportement est fréquent chez les animaux captifs, particulièrement chez ceux vivant dans des environnements stériles et réduits. Chez les carnivores, cela se traduit par des pas de long en large, des hochements ou des balancements de tête. Ces symptômes ont été largement documentés par les enquêteurs.

Autres troubles fréquents constatés en Chine : apathie (pas de réactions et inactivité extrême), retrait au fond de la cage et automutilations.

En plus de la peur, la monotonie de la séquestration dans des cages et l'absence ou la rareté de relations sexuelles s'ajoutent à toute cette misère.

Les infanticides sont courants dans les élevages de renards. Selon des propriétaires d'élevages chinois, le taux de mortalité moyen des petits avant le sevrage est de 50 %. C'est extrêmement élevé, même pour des renards d'élevage. En Suède, ce taux varie entre 15 % et 30 %, et en Norvège entre 16,8 % et 22 %. En Finlande, en 1990, le magazine Turkistalous estimait ce taux à 30 %.

Pour toutes ces raisons et en l'absence d'informations suffisantes sur le bien-être de ces animaux, les recommandations européennes (adoptées les 12 et 13 déc. 2001) ont amené plusieurs pays européens (dont l'Autriche, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède) à interdire ou à sévèrement restreindre l'élevage de renards.

L'abattage



© Protection Suisse des Animaux PSA / East International

Les animaux sont abattus aux abords des marchés de gros, là où les fermiers les apportent pour les vendre et où les grandes sociétés viennent acheter leurs stocks. Pour arriver là, les animaux sont souvent transportés sur de grandes distances et dans d'effroyables conditions.

Les ouvriers extraient les animaux de leur cage à l'aide d'un collet au bout d'une perche. Parfois, les animaux sont ainsi transbahutés, toujours suspendus par le cou. Les ouvriers les saisissent ensuite par les pattes arrière puis, en utilisant un bâton de bois ou en métal, les frappent à plusieurs reprises sur la tête. Une autre méthode consiste à frapper l'animal sur le sol, tête la première. Ces actes ont pour but d'étourdir les animaux. Ceux-ci luttent pour se défendre ou sont pris de convulsions, tandis que d'autres bougent à peine, gisant sur le sol. Plusieurs, bien qu'immobiles, sont encore vivants.

L'écorchage au couteau commence par le ventre, tandis que l'animal gît sur le dos ou est suspendu à un crochet, la tête en bas. Dans un cas, cela s'est produit juste à côté du camion qui contenait les carcasses, utilisées pour la consommation humaine. Ensuite, découpant le pelage des pattes arrière, les ouvriers retroussent la peau jusqu'à ce qu'elle se détache de la tête. Les animaux qui n'ont pas été complètement étourdis ou qui redeviennent conscients durant le dépiautage luttent désespérément, jusqu'à la fin. Même une fois que leur peau eût été totalement enlevée, nous avons constaté une respiration, des battements de cœur, des mouvements du corps et des paupières, et ce durant cinq à dix minutes. Nous avons pu observer qu'un nombre significatif d'animaux restent pleinement conscients durant tout le processus de dépiautage, se contorsionnant dans tous les sens. Les ouvriers utilisent alors le manche de leur couteau pour leur frapper la tête à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'ils bougent un peu moins. D'autres ouvriers écrasent la tête ou le cou de l'animal pour l'étrangler ou le maintenir en place.

Guo Wanyi, vice-chef du comté de Suning, déclara le 8 avril 2005 dans le journal China Daily, publié en anglais et détenu par le gouvernement, que le gouvernement local avait interdit les pratiques cruelles d'abattage. Selon un règlement local voté à Cangzhou le 1er septembre 2003, les méthodes proposées pour tuer les renards sont : l'injection de drogues, l'injection d'air dans le cœur ou l'électrocution.

Observations confirmées par des journalistes chinois



Les terribles découvertes faites par les enquêteurs de la PSA et de East International ont été confirmées le 5 avril 2005 par des journalistes du Beijing News (un journal détenu conjointement par le Beijing Daily et par le South Daily, et tirant à 500 000 exemplaires). Dans un long article, ils décrivent ce qu'ils ont vu le 21 mars 2005 au marché de fourrures de Shangcun : *Une fois tiré hors de sa cage, le chien viverrin alors en l'air, se recroqueville. Quelques femmes ayant la cinquantaine et portant des gourdins en bois se placent autour. Une femme en foulard s'empare alors de la queue de l'animal et les autres s'écartent d'un air maussade. La femme élève alors l'animal vers le haut puis, en formant un arc de cercle, le claque violemment par terre, ce qui crée un nuage de poussière. Le chien viverrin essaye de se relever, ses pattes grattant le sol. Le gourdin en bois*

de la femme s'abat alors sur son front. La femme prend l'animal et l'amène de l'autre côté de la route, le jetant sur une pile d'autres animaux. Un filet de sang s'écoule de son museau, mais ses yeux sont toujours ouverts et clignent, ses pattes bougent, il lève la tête puis s'effondre. À côté de lui se trouve un autre chien viverrin auquel on a coupé le bout des quatre pattes et qui continue à glapir. Après plus de 10 minutes, Qin Lao s'approche de l'animal avec un couteau. Son boulot est de dépiouter les animaux. Le chien viverrin est suspendu à un crochet placé à l'avant d'un tricycle à moteur, la tête en bas. La région des pattes arrière et de l'anus est d'abord entaillée au couteau. Un bruit de déchirure se fait entendre lorsque la peau des pattes arrière est totalement retroussée, alors que l'animal lutte désespérément pour se retourner, en poussant des cris. La peau est retroussée sur tout l'abdomen. Le corps de Qin Lao a beau être tendu comme un arc par l'effort, la fourrure récalcitrante reste attachée à la peau. Une femme s'approche alors pour l'aider. La fourrure est finalement totalement retirée du chien. Il est ensuite jeté à l'arrière du camion, de la vapeur s'échappant de son corps ensanglanté. Il essaye à nouveau de se redresser, lève la tête et regarde son corps. Sans cligner des yeux, il tente une dernière fois de tourner sa tête, puis s'écroule, inerte. « Dépiouter un animal mort ou vivant, c'est du pareil au même, mais c'est plus pratique et plus net de cette manière. Tout le monde a toujours fait ainsi. » explique Qin Lao.

Pour l'article complet, en anglais :

http://www.tierschutz.com/en/furtrade/beijing_news.pdf

Les produits et leurs prix



La variété sans cesse grandissante des produits de l'industrie de la fourrure chinoise s'étend sur toute la gamme et comprend : peaux, manteaux complets, accessoires tels qu'écharpes et capuchons ainsi que garnitures de vêtements, vêtements combinés, jouets et même des meubles.

Les propriétaires de boutiques expliquent que les prix dépendent de la forme et de la taille du vêtement ainsi que de la quantité, de l'espèce et de la qualité de la fourrure utilisée. La plupart des commerçants chinois maintiennent que leurs fourrures sont importées de Finlande ou des États-Unis. Ceci reflète la croyance largement répandue selon laquelle la fourrure produite dans le pays n'a pas encore atteint les standards de qualité. La fourrure produite localement est donc intentionnellement étiquetée sous le nom de fabricants étrangers, afin d'en obtenir des prix plus élevés.

Les renards vivants sont vendus de 50 à 75 \$US par individu. Cependant, le prix des animaux vivants et des peaux varie d'année en année. Les magasins chinois vendent en général un bon manteau de fourrure entre 3 750 et 5 000 \$US, tandis que les meilleurs se vendent jusqu'à 12 500 \$US. Les prix au détail et dans les échoppes de marché sont plus bas, variant entre 1 250 et 2 500 \$US.

Risques environnementaux

Le nombre effarant d'animaux tués dans et autour des centres de traitement cause d'énormes dégâts environnementaux. D'immenses quantités de sang et d'abats s'accumulent dans ces abattoirs à ciel ouvert. Les produits chimiques des tanneries (dont le chrome) représentent un risque supplémentaire pour la santé et l'environnement. Selon le professeur Cheng Fengxia de l'Université des Sciences et Technologies de Shaanxi, la

pollution causée par un traitement inapproprié, spécialement la teinte des fourrures, est devenue un sérieux problème (China Business Weekly, 20 janv. 2004).

Par exemple, au marché de Haining (province de Zhejiang), près de 100 000 fourrures sont vendues chaque jour. Elles sont ensuite traitées, transformées, teintées, découpées et cousues pour correspondre aux tendances de la mode.

La Chine est le premier pays producteur de vêtements de fourrure. En plus de sa propre production, la Chine importe chaque année cinq millions de peaux de vison et 1,5 million de peaux de renard (China Business Weekly, 20 janv. 2004). Cela représente mondialement 40 % des ventes de fourrure à la criée. Beaucoup de ces fourrures sont teintées en Chine dans des couleurs à la mode avant d'être réexportées.

En 2002 et en 2003, 40 % des fourrures de renard produites en Finlande (845 325) furent exportées vers la Chine et Hong Kong. Aussi, 38 % de la production de visons finlandais fut exportée en Chine, soit l'équivalent de 1 633 682 fourrures.

Manque de transparence



“La plupart des revendeurs sont réticents à divulguer la véritable origine de leurs vêtements...”

© Protection Suisse des Animaux (PSA) / East International

Le secteur mondial de la fourrure est complexe : les peaux produites par les éleveurs doivent traverser plusieurs frontières et subir diverses étapes de traitement avant d'être acheminées au consommateur (EFBA/ITF, 2004:www.efbanet.com/economics.php).

L'ITF considère la Chine comme étant le plus grand exportateur de fourrures. Elle a augmenté sa production dans des proportions telles que beaucoup de fourrures de renard ne trouvent plus acquéreur dans les criées d'Helsinki ou de Copenhague. Au printemps 2005, les vendeurs chinois y ont remplacé les acheteurs.

Plus de 95 % des vêtements en fourrure sont vendus à l'étranger, notamment en Europe, aux États-Unis, au Japon, en Corée et en Russie, et 80 % des exportations en provenance de Hong Kong sont destinées à l'Europe, aux États-Unis et au Japon. Ces produits incluent la fourrure brute, les vêtements en fourrure et les vêtements en tissu ou en cuir ornés de garnitures en fourrure.

La Chine est également devenue le premier pays exportateur de vêtements de fourrure vers les États-Unis, comptabilisant 40 % du total des importations pour 2004, l'équivalent de 7,9 millions de dollars US (Melbourne Paper, 10 janv. 2005, p. 15 : « Coats selling fast, that's for sure »). Les statistiques exactes pour l'exportation sont cependant difficiles à établir étant donné que les garnitures en fourrure ne sont pas systématiquement déclarées aux douanes. De plus, les revendeurs peuvent importer des stocks qui seront ensuite réexportés ailleurs.

La plupart des revendeurs sont réticents à divulguer la véritable origine de leurs vêtements afin d'éviter l'image d'une production bon marché et de qualité inférieure. Tout commerçant de mode peut légalement importer des textiles de Chine sans devoir en déclarer leur origine. Et même s'il la mentionne, l'étiquette peut, par exemple, seulement indiquer : « Fabriqué en Italie » ou « Fabriqué en France ». La plupart des revendeurs n'identifient même pas le type de fourrure utilisée pour les garnitures.

Une enquête faite au hasard dans des boutiques et des grands magasins de Suisse et de Londres a révélé des étiquettes « Made in China » parmi des vêtements en fourrure de grandes marques.

Mondialement, l'importance des fourreurs « classiques » dans l'économie a fort diminué durant la dernière dizaine d'années. Dans de nombreux pays, leur contribution au chiffre d'affaires généré par les ventes de vêtements de fourrure est devenue dérisoire. Le rapport de Sandy Parker insiste sur le fait que les fourreurs traditionnels doivent reconnaître qu'une bonne partie de leurs parts de marché sont désormais détenues par des commerçants qui ne vendent pas que de la fourrure. Ainsi, ces deux dernières années, tandis que leur chiffre d'affaires stagnait ou augmentait légèrement, les ventes de fourrure provenant des grands magasins et des boutiques contribuaient à augmenter fortement le volume total. Le déclin des ventes dans les magasins de fourrure traditionnels signifie donc simplement que les clients vont voir ailleurs (Rapport de Sandy Parker, 10 janv. 2005).

Inexistence de loi nationale sur le bien-être des animaux



Les deux lois existantes sur la protection de l'environnement et de la vie sauvage ne concernent que la protection de la vie animale dans la nature. Les animaux sauvages en captivité sont traités comme des ressources et des objets. Il n'y a aucune loi interdisant la cruauté dans le système judiciaire chinois (Song Wei, professeur, Faculté de Droit, Université de Hefei, conférence du 18 mars 2005 : « L'approche chinoise vers une loi concernant le bien-être des animaux »). Un nombre d'actes de cruauté très médiatisés a révélé le manque de protection légale des animaux captifs en Chine. Par exemple, en février 2002, un

étudiant versa de l'acide concentré sur des ours du zoo de Pékin, et ne reçut aucune sanction. Le scandale qui entoura l'état critique des ours et l'impunité dont jouit l'étudiant déclencha un débat national sur la nécessité d'une législation contre la cruauté (Paul Littlefair, RSPCA, Dép. intern., 2005, Conférence du CIWF : « Pourquoi la Chine s'éveille-t-elle au bien-être des animaux ? »). Ceci contraste avec les affirmations vigoureuses de la Commission chinoise pour la fourrure dans une lettre envoyée à la PSA le 7 mars 2005 et dans laquelle elle déclare que les élevages chinois d'animaux à fourrure sont sous la tutelle de l'Administration des forêts et du ministère de l'Agriculture. Les décrets et règlements concernant cette matière englobent :

Les décrets et règlements concernant cette matière englobent :

- La loi sur la protection de la vie sauvage
- Les règlements sur la protection de la vie sauvage terrestre
- Les procédures pour la gestion des permis concernant la domestication et l'élevage des animaux sauvages sous protection spéciale de l'État.

En outre, dans sa lettre, la Commission déclare : « Nous soupçonnons fortement que les preuves matérielles et les remarques du rapport (de la PSA/East International) ont été inventées ou exagérées ».

Certains comtés prétendent avoir établi des règlements concernant les élevages, mais jusqu'à maintenant, personne n'a été puni pour infraction.

Est-ce que la qualité des fourrures est un indicateur du bien-être ?

L'un des perpétuels arguments de l'industrie pour justifier ces élevages est que la qualité de la fourrure est un gage du bon traitement des animaux. Les déclarations telles que : « Il est un fait que l'élevage pour la fourrure et le bien-être des animaux vont de pair » (BFTA : <http://www.britishfur.co.uk>) peuvent sembler pertinentes mais ne sont pas si simples. Les renards et les visons sont tués après leur première mue d'hiver, lorsque leur pelage est en parfait état. Des années de sélection pour en améliorer la qualité ont produit des animaux dont la fourrure est moins sensible aux conditions de vie que celle des animaux de compagnie. Dans son rapport sur le bien-être des animaux à fourrure d'élevage, le comité scientifique sur la santé et le bien-être des animaux de la Commission Européenne (p. 73) stipule ceci : « Excepté dans les cas extrêmes qui révèlent des symptômes pathologiques, ou dans le cas de morsures, il vaut probablement mieux considérer l'état de la fourrure comme un critère de production plutôt que comme un critère de bien-être animal ».

Plus d'infos ici : <http://www.gaia.be/pdf/ARGUMENTS.pdf>

Conclusion



Les conditions de vie dans les fermes chinoises font fi des normes les plus élémentaires du bien-être animal. Pendant leur existence et lors de leur indescriptible mort, on refuse de poser les plus simples gestes de bonté envers ces animaux. Ainsi des millions d'individus doivent supporter la plus profonde indifférence à l'égard de leur souffrance, de leur dignité et de leurs besoins les plus fondamentaux - au nom de la mode. Ce rapport démontre que les conditions de détention, d'élevage, de transport et d'abattage des animaux servant l'immense industrie chinoise de la fourrure sont inacceptables et ce, tant d'un point de vue vétérinaire que moral.

Par conséquent, nous demandons instamment que :

- Le gouvernement chinois fasse passer une loi concernant le bien-être animal.
- Le gouvernement chinois introduise et fasse respecter une loi interdisant le dépiantage d'animaux vivants.
- Le gouvernement chinois introduise et fasse respecter une loi interdisant les traitements et les méthodes d'abattage inhumains.
- Le gouvernement chinois introduise et fasse respecter une loi interdisant la détention inhumaine d'animaux.
- Les créateurs de mode bannissent la fourrure de leurs collections et emploient des matières non issues de cruauté.
- Les consommateurs n'achètent ni des vêtements ni des accessoires comportant de la fourrure.
- Les consommateurs vérifient si les créateurs de mode ont incorporé de la fourrure dans leurs collections.
- Les revendeurs de mode ne stockent pas de vêtements ou d'accessoires contenant de la fourrure.

Remerciements

Nous remercions la Protection Suisse des Animaux qui a nous autorisé à traduire leur rapport original « Dying for fur, A Report on the Fur Industry in China ».

Nous remercions également tous les membres du forum Protection-des-animaux.org qui ont aidé à la traduction et à la réalisation de ce rapport.